

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 11 juin 2014

Projet de loi de bouclement de la loi 10027 ouvrant un crédit d'investissement de 4 698 000 F destiné à financer le système d'imagerie vidéo de la police

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 10027 du 24 janvier 2008 ouvrant un crédit d'investissement de 4 698 000 F destiné à financer le système d'imagerie vidéo de la police se décompose de la manière suivante :

| | |
|-------------------------|--------------------|
| Montant brut voté | 4 698 000 F |
| Dépenses brutes réelles | <u>4 582 649 F</u> |
| Non dépensé | 115 351 F |

Art. 2 Subvention fédérale

Une subvention fédérale a été enregistrée pour un montant de 1 530 925 F. Cette subvention était prévue dans la loi à hauteur de 1 350 000 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Rappel du contexte

La loi 10027, adoptée le 24 janvier 2008, visait à mettre en œuvre un système d'imagerie vidéo de la police, nommé « Cyclope ».

L'objectif était de doter les deux centrales d'engagement de la police, la CECAL et la COPSI, de l'imagerie vidéo pour renforcer leurs dispositifs d'aide à la prise de décision, notamment lors de problèmes sur la voie publique et dans les zones diplomatiques (ambassades).

Objectifs et réalisations concrètes

Le projet a été réalisé dans les temps pour la première phase (EURO 2008), mais il ne s'est achevé qu'en 2013, car l'installation de caméras proches des ambassades a nécessité diverses autorisations et plusieurs échanges avec les pays concernés. Cela n'a pas eu d'incidence sur les dépenses et le budget alloué a été strictement respecté.

En résumé, ce crédit a permis de mettre en place un nouveau système de visualisation des images, dans les deux centrales d'engagement, lequel a permis de connecter 450 caméras des différents systèmes de surveillance (aéroport, tarmac, autoroutes, direction générale des transports, stade de la Praille, etc.). Le logiciel de visualisation des caméras est installé sur chacun des 14 postes de travail.

La réalisation de ce projet a nécessité la création d'un réseau dédié à la vidéo partagé par la direction générale des transports et la police.

Concernant les caméras, 32 nouvelles caméras ont été installées dans le cadre du projet :

- 9 caméras pour l'Euro 2008;
- 21 caméras pour les ambassades;
- 2 caméras en extension de la voie publique.

A noter que la répartition géographique de ces caméras (stade de la Praille, stade du Bout-du-Monde, plaine de Plainpalais, rond-point de Rive,

carrefour du Bachet, etc.) a nécessité la pose de 2830 mètres de nouveaux tubes et de quelque 11,5 km de fibres optiques.

Cet ensemble, accessible en tout temps par les opérateurs, a permis à la police d'avoir une approche différente pour répondre à une demande d'intervention.

Ces images sont utilisées par exemple dans les cas de vols de bagages à l'aérogare, lors de rassemblements publics spontanés et éventuellement en cas de bagarres et d'accidents.

Sur le site de l'aéroport, le nombre de vols enregistrés est resté globalement stable de 2008 à 2012, et a baissé de manière remarquable en 2013, alors que le nombre de passagers a crû régulièrement. Relevons encore qu'en 2011, Genève enregistrait un record en matière d'infractions, qui n'a pas touché l'aéroport (voir le tableau ci-après). Les caméras s'inscrivent dans un contexte global de surveillance et contribuent dans le cas d'espèce à maintenir la sécurité.

Evolution des vols sur le secteur de l'aéroport

| Année | Vols | Nombre de passagers |
|-------|------|---------------------|
| 2008 | 663 | 11 522 302 |
| 2009 | 685 | 11 324 141 |
| 2010 | 664 | 11 880 397 |
| 2011 | 607 | 13 130 222 |
| 2012 | 632 | 13 495 964 |
| 2013 | 593 | 14 436 000 |

Evolution des infractions contre le patrimoine dans les ambassades, consulats, missions et organisations

Le tableau ci-après met en évidence que les lieux relevant de la Genève internationale sont peu touchés par les infractions aux patrimoines, qui représentent le 80% de l'ensemble des infractions recensées sur le territoire cantonal. Cette situation favorable résulte d'un ensemble de mesures (patrouilles préventives, mesures de précaution prises par les organisations, ainsi que les caméras de vidéosurveillance).

| Année | Patrimoine | Dont vols |
|-------|------------|-----------|
| 2008 | 20 | 4 |
| 2009 | 11 | 4 |
| 2010 | 47 | 21 |
| 2011 | 66 | 17 |
| 2012 | 36 | 23 |
| 2013 | 22 | 15 |

Elles permettent également de favoriser la levée de doute. Pour preuve, le nombre de demandes d'extractions d'images a fortement augmenté, ce qui tend à démontrer leur importance pour aider à la compréhension et à la résolution des affaires (4 demandes d'extractions en 2012, 88 en 2013, et déjà 40 pour le premier trimestre 2014).

On rappellera enfin que l'EURO 2008 s'est déroulé sans incident majeur sur le plan de la sécurité. Le dispositif de caméras a complété de manière adéquate le déploiement des autres mesures et a permis d'orienter le déploiement des forces de police.

Coûts

Au terme du projet les dépenses enregistrées sur les comptes de la loi n° 10027 du 24 janvier 2008 ouvrant un crédit d'investissement de 4 698 000 F se présentent comme suit :

| | |
|-------------------------|--------------------|
| Montant brut voté | 4 698 000 F |
| Dépenses brutes réelles | <u>4 582 649 F</u> |
| Non dépensé | 115 351 F |

Ce total des dépenses se répartit comme suit :

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Caméras, encodage et stockage | 867 079 F |
| Travaux de génie civil | 1 036 262 F |
| Fibre optique | 503 937 F |
| Aménagement de la COPSI | 171 107 F |
| Murs d'images (CECAL et COPSI) | 1 015 736 F |
| Système central et interfaces | 557 413 F |

A noter que le total des dépenses comprend également l'activation des salaires des collaborateurs intervenus sur le projet, alors que ces coûts n'étaient pas prévus dans le montant voté. Ils s'élèvent à 431 115 F, soit 578 jours / homme.

La protection du milieu international, a fait l'objet de négociations avec la Confédération. Alors que la participation de cette dernière avait été estimée à 1 350 000 F, le montant finalement versé s'est élevé à 1 530 925 F, soit un financement complémentaire de 180 925 F.

Conclusion

Le recours à ces technologies donne entière satisfaction à la police, qui souhaiterait pouvoir densifier le nombre de points de collecte des images sur le territoire genevois, afin de passer d'un système d'aide à l'engagement à un système de vidéoprotection.

Le projet pilote de vidéoprotection des Pâquis, en cours de réalisation, s'inscrit dans cette démarche. Ces solutions facilitent et permettent, au regard de la description et des images associées, la rationalisation de l'aide à l'engagement pour les demandes d'assistance et d'intervention sur les zones filmées. Elles évitent de nombreux déplacements injustifiés ou mal dimensionnés dus à l'imprécision des appels reçus, comme c'est souvent le cas.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : préavis technique financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la sécurité et de l'économie.

- ♦ Objet :

Projet de loi de bouclement de la loi 10027 ouvrant un crédit d'investissement de 4 698 000 F destiné à financer le système d'imagerie vidéo de la police.

- ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 4 698 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 4 582 649 F. Un non-dépensé de 115 351 F est à constater.

Une subvention fédérale, prévue initialement dans la loi à hauteur de 1 350 000 F, a été enregistrée pour un montant de 1 530 925 F.

- ♦ Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 27.5.2014

Signature du responsable financier : Dominique Ritter

Approbation / Avis du département des finances

Cette loi entre dans le cadre de l'opération lancée en 2012 du bouclement d'un grand nombre de lois et a été identifiée comme telle lors du bouclement des comptes 2013 (tome 3).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le 27/05/2014

Visa du département des finances : A. ROSETT.

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs du 13-5-2014